



**Par décision de Mgr Laurent Camiade,
évêque par la Miséricorde de Dieu et la grâce du siège Apostolique,**

Conseil presbytéral :

Vu les votes du 29 Janvier 2026 à Rocamadour

- Sont promulgués ce jour les statuts modifiés du conseil presbytéral du diocèse de Cahors, l'article V réduisant le nombre de membres du bureau de 8 à 5 dont 3 élus par l'assemblée.

- Communique la composition du nouveau bureau pour 5 ans, élu le 29 Janvier :

Membres élus pour 5 ans :

- Abbé Xavier LARRIBE, *secrétaire général*
- Abbé Simon-Pierre COLY
- Abbé François SERVERA

Pour rappel, sont membres de droit :

- Abbé Luc DENJEAN, *vicaire général*
- Monseigneur Laurent CAMIADE, *évêque*

Mgr Laurent Camiade remercie de tout cœur les membres du bureau précédent pour leur implication au service du conseil et, en cela, du gouvernement du diocèse.

Accompagnement spirituel :

- ✓ Vu l'engagement des évêques de France lors de leur Assemblée plénière de novembre 2024 à publier pour leur [diocèse](#), dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans l'Église, des recommandations pour l'accompagnement spirituel inspirées du document « *Charte pour l'accompagnement spirituel* » présenté à l'[Assemblée plénière](#) ;

- ✓ Vu les discussions aux conseils presbytéraux du diocèse de Cahors des 16 et 17 Janvier 2025 et des 29 et 30 Janvier 2026 ;

Est promulgué ce jour un document intitulé « *Repères pour l'accompagnement spirituel* » qui sera publié sur le site du diocèse.

Fait à Rocamadour, le 30 Janvier 2026